

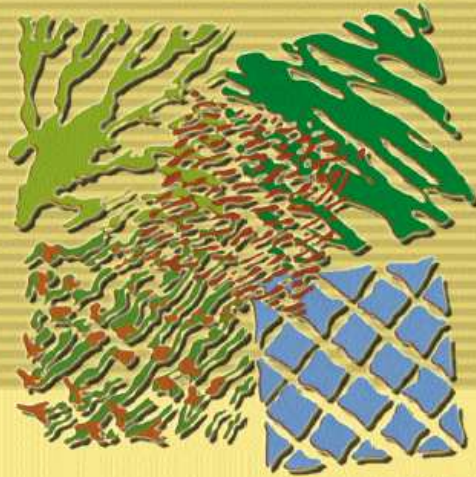
Royaume du Maroc

Ministère de l'Agriculture,
du Développement Rural et des Pêches Maritimes
Conseil Général du Développement Agricole



L'accord **libre échange** entre le **Maroc** et les **Etats-Unis** :

**Une incitation à l'investissement agroalimentaire
Français au Maroc**



Rabat : 27 Mai 2005

Résumé exécutif

L'actualité des politiques commerciales marocaines est marquée par d'importantes réformes. L'accord d'association signé avec l'UE en 1996 a été élargi en décembre 2003 et fera l'objet de profonds aménagements en septembre 2005 pour conduire à une zone de libre-échange à l'horizon 2012. L'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis mais également avec la Jordanie, l'Egypte, la Tunisie et avec la Turquie constituent les éléments importants de ces réformes. Des effets bénéfiques sur les échanges sont attendus de cette dynamique d'ouverture du marché. Le contexte, rappelons le, est celui d'une croissance du déficit de la balance commerciale marocaine et notamment en matière de produits agricoles et agroalimentaires (DPAE, Office des changes).

Cependant, au-delà des synergies directes sur le commerce, liées à ces politiques commerciales, celles-ci offrent également de fortes opportunités pour l'investissement exploitant les bénéfices mutuels des accords commerciaux de libre-échange. Le gain de crédibilité et la stabilité de ces accords sont des facteurs essentiels pour l'investissement étranger. Dans ce cadre, les conditions d'accès au marché américain réservées au Maroc deviennent un facteur incitatif à l'investissement d'entreprises européennes et plus particulièrement françaises dans les activités productives marocaines. Or, la relance de l'économie nationale par le biais de l'investissement privé, notamment de l'investissement direct étranger (IDE), constituent l'une des priorités majeures des autorités marocaines.

L'objectif de cette étude est de préciser qu'elles pourraient être les productions marocaines agroalimentaires qui répondent le mieux à cet argumentaire. Le parti pris de ce scénario est de privilégier les conditions favorables des investissements français sur des activités de transformation plutôt que sur des produits de base. On a ainsi la garantie, du fait des règles d'origine imposées aux exportations originaires du Maroc, que l'avantage compétitif des exportations franco-marocaines sur le marché américain, sera aussi un facteur du développement local. L'étude vise à apporter une argumentation relative aux activités et aux produits potentiellement concernés par un IDE français en mettant en avant les critères suivants :

- Les produits transformés français exportés doivent être soumis à des droits de douanes conséquents à l'entrée du marché américain et il doit de ce fait exister une marge préférentielle marocaine incitative (compte tenu des termes de l'accord Maroc-US et des conditions de démantèlement tarifaire).
- Il doit exister pour ces produits une demande américaine significative pour assurer un débouché porteur.
- Le Maroc doit disposer des biens agricoles et intermédiaires (compétitifs) pour permettre de satisfaire la réalisation des produits transformés sélectionnés.
- La présence d'un savoir-faire français pour ces produits est par ailleurs une condition favorable.

La définition du niveau de protection incitatif à retenir n'est pas indépendante du coût des facteurs de production marocains et des facteurs de compétitivité qui sont variables selon les produits. Si certains éléments plaident pour retenir un seuil plutôt modéré, compte tenu des contraintes de réductions des aides européennes (directes ou bien de restitutions à l'exportation), d'autres en revanche suggèrent le contraire. En effet, le bénéfice de la marge préférentielle accordée au Maroc pour accéder au marché américain risque d'être érodé par le prochain cycle des négociations de l'OMC (Hong Kong, 2005).

En outre, l'annexe IV de l'accord relative aux dispositions tarifaires réservées au Maroc précise, selon les produits, 12 catégories de démantèlement tarifaire (lettres de A à L). Ces catégories permettent de connaître les produits bénéficiant d'une réduction totale du droit de base (catégorie A) dès la première année ou sur les deux ou cinq premières années (catégories B, C). Les autres catégories introduisent un calendrier beaucoup plus étalé dans le temps distinguant entre 8 à 25 tranches annuelles. L'étude a retenu les produits soumis à un démantèlement inférieur ou égal à 5 ans (catégories A à C). Au-delà d'un démantèlement sur cinq ans, l'incitation pour un IDE devenant plus problématique.

Par ailleurs, malgré la faiblesse des contingents ouverts aux exportations marocaines dans l'accord de libre-échange américain, certains quotas représentent pour des activités spécifiques un volume important (légumes en poudre) et ont été introduits dans la sélection. Enfin, les importations US bénéficiant de l'accord avec le Maroc doivent satisfaire les exigences des règles d'origine (produits de base originaire et degré d'ouvroison suffisant -35%- pour les produits transformés) mais également répondre à certaines dispositions particulières. Ainsi les conditions d'exportateur net imposées aux produits sucriers ne permettent pas de retenir ces produits dans le champ des potentialités d'IDE.

En définitive, le traitement détaillé de la réglementation permet de définir l'ensemble des activités bénéficiant d'un avantage préférentiel supérieur à 8% par rapport au taux de base MFN réservé aux exportations françaises. Sur cette base, la sélection est approfondie en ne considérant que les produits représentant un volume conséquent de la demande excédentaire américaine. Pour ce faire, le critère de restriction introduit élimine les importations américaines de produits (nomenclature US à 8 chiffres) en provenance de l'ensemble des pays tiers qui sont inférieures à 1000 000 de Dollars. Enfin, on ne conserve que les produits pour lesquels il existe une exportation française supérieure à 150 000 Euros afin de capter une expérience et un savoir-faire français dans ces activités.

Au total 134 produits sont identifiés comme potentiellement favorables au développement d'un IDE français destiné à accroître les débouchés agroalimentaires marocains à destination du marché américain. Ce sont d'une part 55 produits élaborés destinés au consommateur final. Ces produits appartiennent principalement à la filière des fruits et légumes (préparation de piments, tomates ou oignon en poudre, etc.), celle des condiments (conserves d'artichaut ou de légumes en vinaigre, etc.) ou bien encore celle des produits de la mer (conserves de sardines à l'huile, préparation de poulpes, etc.). Mais on trouve également des activités se rapportant aux boissons (mélange de jus de fruits, jus d'ananas, etc.) et aux céréales transformées (mélanges pour boulangerie, etc.). Ces produits nécessitent la transformation à la fois des produits de base et des biens intermédiaires et à ce titre, ils sont porteurs d'un développement local. Cependant, comme cela a été avancé dans les précédentes sections, il conviendra de s'assurer de la disponibilité des biens primaires et intermédiaires nécessaires à l'élaboration de ces produits transformés. C'est pour cette raison qu'une fraction importante des Biens Finaux Transformés (27 produits) relatifs à la filière des produits laitiers a été distinguée séparément. Ces produits transformés (fromages, beurre, préparations alimentaires) nécessitent une ressource en matière première devant faire l'objet d'une expertise spécifique.

On distingue également 11 Biens Intermédiaires Transformés attractifs pour un IDE français. Ces produits ne sont pas destinés à la consommation finale, mais ils entrent dans la composition de préparations alimentaires ou l'élaboration d'autres produits transformés. Ce sont des produits céréaliers (farines, extraits de malt,..) ou bien des corps gras (huile de lin ou de coton, des graisses animales). A nouveau, il conviendra de s'assurer des conditions de disponibilité des produits de base nécessaire à la production de ces biens transformés. Par ailleurs 6 Biens Intermédiaires Primaires complètent les activités attractives pour un IDE destinées à la production de produits intermédiaires dans le domaine du tabac, d'extraits de houblon ou du riz.

Enfin, le bénéfice de l'accord de libre-échange US-Maroc concerne 35 produits agricoles directement destinés au consommateur final. Ces produits de base ne correspondent pas à priori à des activités ayant une capacité d'entraînement du développement en amont. Ce sont principalement des produits appartenant essentiellement à la filière des fruits et légumes. Certains de ces produits offrent des opportunités immédiates, comme les carottes avec un démantèlement total (Catégorie A) alors que d'autres, comme les champignons sont soumis à un étalement sur cinq années de réduction de droit.

En conclusion, l'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis offre des opportunités favorables aux investissements directs français dans le domaine de l'agroalimentaire. Cette étude révèle en effet, que pour plus d'une centaine de produits, pour lesquels existent une forte demande excédentaire américaine, le savoir-faire français à l'exportation pourrait bénéficier d'un accès préférentiel incitatif au marché américain. Les produits concernés par ce potentiel d'investissement direct sont pour beaucoup des biens transformés qui seraient un vecteur du développement local des activités productives marocaines. Le périmètre de cette sélection d'activités favorable aux IDE français mérite cependant une expertise des professionnels et décideurs marocains afin de s'assurer de la disponibilité et de la compétitivité des ressources nécessaires à la réalisation de ces productions. Cette réflexion permettrait d'armer encore mieux l'argumentation ici avancée et donnerait prise à un débat franco-marocain constructif.

L'accord libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis : Une incitation à l'investissement agroalimentaire français au Maroc

L'actualité des politiques commerciales marocaines est marquée par d'importantes réformes. L'accord d'association signé avec l'UE en 1996 a été élargi en décembre 2003 et fera l'objet de profonds aménagements en septembre 2005 pour conduire à une zone de libre-échange à l'horizon 2012. L'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis mais également avec la Jordanie, l'Egypte, la Tunisie et avec la Turquie constituent les éléments importants de ces réformes. Des effets bénéfiques sur les échanges sont attendus de cette dynamique d'ouverture du marché. Le contexte, rappelons le, est celui d'une croissance du déficit de la balance commerciale marocaine et notamment en matière de produits agricoles et agroalimentaires (DPAE, Office des changes).

Cependant, au-delà des synergies directes sur le commerce, liées à ces politiques commerciales, celles-ci offrent également de fortes opportunités pour l'investissement exploitant les bénéfices mutuels des accords commerciaux de libre-échange. Le gain de crédibilité et la stabilité de ces accords sont des facteurs essentiels pour l'investissement étranger. Dans ce cadre, les conditions d'accès au marché américain réservées au Maroc deviennent un facteur incitatif à l'investissement d'entreprises européennes et plus particulièrement françaises dans les activités productives marocaines¹. Or, la relance de l'économie nationale par le biais de l'investissement privé, notamment de l'investissement direct étranger (IDE), constituent l'une des priorités majeures des autorités marocaines.

L'objectif de cette étude est de préciser qu'elles pourraient être les productions marocaines agroalimentaires qui répondent le mieux à cet argumentaire. Le parti pris de ce scénario est de privilégier les conditions favorables des investissements français sur des activités de transformation plutôt que sur des produits de base. On a ainsi la garantie, du fait des règles d'origine imposées aux exportations originaires du Maroc, que l'avantage compétitif des exportations franco-marocaines sur le marché américain, sera aussi un facteur du développement local. Dans cette perspective, les facteurs incitatifs mutuels de l'investissement direct sont :

- Une amélioration de l'accès au marché US pour les produits agroalimentaires français. Le bénéfice des préférences accordées au Maroc pour accéder au marché américain favoriserait la compétitivité des exportations françaises de produits transformés originaires du Maroc, actuellement pénalisées par des droits de douanes américains (NPF) importants.
- Un investissement sur des secteurs de la transformation agroalimentaire marocain aurait l'avantage, compte tenu des règles d'origine à respecter pour accéder au marché américain, d'assurer un développement de la production des produits base et des biens intermédiaires nécessaires. La valeur ajoutée introduite serait également un élément positif sur le plan des emplois et de la qualification. En outre, pour un certain nombre de productions, cet investissement contribuerait à améliorer le solde de la balance commerciale marocaine.

Les deux principales étapes de ce projet sont, d'une part de proposer une méthodologie visant à définir le périmètre des produits et des activités de transformations agroalimentaires potentiellement attractifs pour un investissement français. D'autre part, d'engager un processus

¹ Ce projet fait suite à une étude précédente réalisée pour Le Conseil Général du Développement Agricole: J.Gallezot, (2004), "Zone de libre échange avec les Etats-Unis et Accord d'association avec l'Union Européenne: articulations et impacts pour le Maroc », Projet FAO, FAO/TCP/MOR/2905, Janvier, 40p.

itératif de concertation avec les décideurs et les responsables institutionnels marocains sur l'argumentation avancée et la sélection des produits retenus afin de mieux prendre en compte la disponibilité des produits de base et des biens intermédiaires, les aspects concurrentiels et compétitifs de ces disponibilités et les autres considérations d'ordre stratégique.

1. Les IDE au Maroc

En 2002, les investissements directs étrangers (IDE) reçus par le Maroc ont atteint 587,6 M EUR, après un montant record de 3,25 Md EUR en 2001 soutenu par des investissements exceptionnels liés aux privatisations. La France conforte en 2002 son rang de premier investisseur étranger, avec un flux global d'investissements directs de 207,2 M EUR, soit 35,2% du total², loin devant l'Allemagne (49,3 M EUR, soit 8,4%), l'Espagne (38,9 M EUR, soit 6,6%), le Koweït (38,1 M EUR, soit 6,5%) et les Etats-Unis (37,9 M EUR, soit 6,4%). Malgré la baisse du montant des capitaux français investis par rapport à 2001, où ils avaient atteint la valeur exceptionnelle de 2,7 Md EUR en raison de la vente à Vivendi Universal de 35% du capital de Maroc Telecom (2,3 Md EUR), le Maroc représente en 2002 le 27ème pays d'accueil des flux d'IDE sortant de France (34ème en 2001), devant la Tunisie (35ème), l'Egypte (40ème) et l'Algérie (60ème).

Bénéficiant de sa proximité économique, géographique, historique et linguistique avec le Maroc, la France s'est systématiquement positionnée au rang de premier pourvoyeur étranger de capitaux vers le Royaume au cours de la période 1997-2002, à l'exception des années 1997 et 1999 (privatisation de la SAMIR, concession des centrales thermiques de Jorf Lasfar et vente de la 2ème licence de téléphonie mobile à Méditel qui n'ont pas impliqué des sociétés françaises). D'une manière générale, les flux d'IDE d'origine française représentent 50% du total des IDE reçus par le Maroc durant la période 1997-2002. Par ailleurs, et hors opérations exceptionnelles, le montant annuel des investissements français vers le Royaume est demeuré supérieur à 100 M EUR au cours de cette période.

La France compte plus de 400 filiales au Maroc qui emploient au total plus de 65000 personnes. Tous les grands noms sont présents au Maroc, notamment vingt et un des vingt-cinq premiers groupes français (Total, Vivendi Universal, PSA Peugeot Citroën, France Telecom, Suez, EDF, Renault, Saint-Gobain, Veolia Environnement, Pinault-Printemps-Redoute, Auchan, Alcatel, Alstom, Aventis, Bouygues, EADS, Vinci, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, Axa). En 2002, plus de 20 nouvelles sociétés françaises se sont implantées au Maroc. Il convient, par ailleurs, d'y ajouter les très nombreuses sociétés marocaines créées et dirigées par des entrepreneurs français ou à capitaux français. La moitié des entreprises françaises est recensée dans les secteurs du conseil, des biens de consommation et des biens d'équipement industriel.

Les motivations des IDE français au Maroc se partagent classiquement entre stratégie de délocalisation / relocalisation et de service du marché local. Le deuxième cas concerne en particulier les activités agroalimentaires (Castel, Bel, Danone et Bongrain), pharmaceutiques (Sanofi, Aventis, Servier), bancaires (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais, Crédit Agricole), assurances (Axa), l'environnement et l'énergie (Suez Lyonnaise, Véolia, BRL, Burgeap, Pizzorno, SEM, Total, EDF, SITA, CGEA, Spie Elecam, Alstom, Cégelec et Schneider), le tourisme (Club Med, Accor, Fram, Nouvelles Frontières), le BTP (Lafarge, Vinci, Bouygues), le conseil (Lefèvre, Gide Loyrette), la distribution (Auchan, PPR et de nombreuses franchises) et les postes et télécommunications (Wanadoo, Vivendi, France Télécom, Chronoposte). D'autres entreprises ont une activité essentiellement, voire exclusivement tournée vers l'exportation, notamment dans les fruits et légumes (Maraisa, Crespo), les équipements électriques et électroniques (Alcatel, Crouzet, Thalès Microsonics, STMicroelectronics), la sous-traitance

² "Investissement directs étrangers et présence française au Maroc", Mission économique de Rabat, Minefi-Dree/Tresor, Décembre 2003

automobile et aéronautique (Valéo, Gespac, Souriau, Daher Lhotelier, EADS, SNECMA, SEFCA), ou bien dans le textile-habillement (Décathlon, Caulliez, Billon, Sotap Caroll, Chantelle).

Le début de l'année 2003 a vu la concrétisation de trois importantes prises de participation qui ont confirmé la confiance des investisseurs français envers le Maroc : le rachat des Brasseries du Maroc par le groupe CASTEL (près de 170 M EUR) qui doit permettre au groupe français d'acquérir une position dominante dans le secteur de la bière et des boissons gazeuses au Maroc, l'acquisition de 80 % de la Régie des Tabacs par le groupe franco-espagnol Altadis (1,29 Md EUR), et, enfin, le rachat par Renault des 38% détenus par l'Etat du capital de la Société marocaine de constructions automobiles (Somaca), portant sa participation à 46%.

Alors que les IDE reçus par le Maroc, dépasseront en 2003 1,5 Md EUR, grâce notamment à la privatisation de la Régie des Tabacs, les investissements français pourraient encore se consolider en 2004 à la faveur des opérations privées, des privatisations (unités sucrières, rachat par Vivendi Universal de 16% supplémentaires de Maroc Telecom) et de la libéralisation des transports qui ouvre, pour sa part, des opportunités dans les domaines portuaires et aéroportuaires, si le processus se confirme.

Les Pays Méditerranéens (PM) disposent à l'évidence d'atouts susceptibles de constituer des facteurs d'attraction pour les investisseurs étrangers : leur proximité géographique vis-à-vis des pays de l'Union Européenne, le bon niveau de leurs infrastructures, une main-d'œuvre disponible et souvent bien formée, à des coûts inférieurs à ceux de l'UE³. Selon une étude du CREAD⁴, les principaux déterminants de la localisation des investissements étrangers dans les PM, au cours des 20 dernières années, ont été le degré d'ouverture de l'économie et le niveau des infrastructures. Le contexte d'ouverture du marché marocain (accord d'association avec l'UE -2003-, accord de libre-échange avec les Etats-Unis -2004) est en ce sens un facteur favorable au développement des IDE. Le bénéfice des marges préférentielles marocaines accordées pour accéder au marché américain serait un facteur permettant aux groupes agroalimentaires français de stimuler leur débouché et de réaliser des économies d'échelle⁵.

2. Offre et demande excédentaires agricoles et agroalimentaire comparées (France-Maroc-USA).

La confrontation des exportations agricoles et agroalimentaires entre la France et le Maroc selon les différents processus productifs (cf. Encadré sources et Annexe) est révélatrice de complémentarités (Tableau 1). Les exportations françaises concernent pour 77% des produits transformés de l'agroalimentaire (68,4 % en biens transformés destinés à la consommation finale – BFT- et 8,8% en biens intermédiaires – BIT-) alors que les produits transformés marocains ne représentent que 36% des exportations (27,9% en BFT et 8,5% en BIT). Les exportations marocaines se réalisant plus particulièrement en produits finaux primaires – BFP - nécessitant peu d'activités de transformation (55,3%).

En 2003, la demande excédentaire agroalimentaire américaine concerne principalement des produits élaborés. Les biens transformés représentent 62% des importations agroalimentaires

³ Les IDE en Méditerranée, potentialités de renforcement. Le rôle du partenariat Euromed. Minefi - DREE, octobre 2003.

⁴ Bouklia-Hassane, Zatla, les cahiers du CREAD, 2001

⁵ J. Gallezot, E. Chevassus-Lozza, D. Galliano, (2004), "External versus Internal Markets of the Multinational Enterprise: Intrafirm Trade in French Multinational Agribusiness », Multinational Agribusiness, The Haworth Press inc., Edited by Ruth Rama, Chap 6, 345 p

américaines (55% en biens finaux transformés et 8,8% en biens intermédiaires transformés). Les importations US originaires de la France se font principalement en produits transformés destinés à la consommation finale (91,2%). Toutefois les importations américaines de produits agroalimentaires français ne représentent que 23% des débouchés français et seulement 4% du total des importations US (7% pour les biens transformés). On notera par ailleurs que moins de la moitié du nombre des produits⁶ transformés exportés par la France accède au marché américain. Les importations américaines agricoles et agroalimentaires originaires du Maroc représentent près de 8% des débouchés marocains et se portent principalement sur des produits finaux transformés (70,6%) et primaires (20,4%). Cependant le nombre des produits marocains concernés est relativement faible (Tableau 2 : 40 pour les exportations du Maroc contre 200 pour la France sur un total de 400 produits transformés importés par les USA en 2003).

Tableau 1 : Offre excédentaire agricole et agroalimentaire franco-marocaine par processus productifs en 2003

Processus AgroAlimentaires (B.E.C.) (SH 6)	Exportations France 2003						Exportations Maroc 2003		
	Intra et Extra UE			Extra UE			1000\$	%	Nombre Produits
	Total 1000\$	%	Nombre Produits	1000\$	%	Nombre Produits			
Biens intermed. Primaires	7929560	19,3	134	1914500	17,0	126	77978	8,4	40
Biens intermed. Transformés	3827401	9,3	119	998058	8,8	106	79065	8,5	29
Biens Finaux Transformés	24491559	59,5	267	7718229	68,4	259	259382	27,9	89
Biens Finaux Primaires	4908496	11,9	185	655386	5,8	169	514690	55,3	86
Total	41157017	100	705	11286173	100	660	931115	100	244

Sources : COMEXT (Eurostat), BEC (Nations Unis), DPAE (Ministère Agriculture Maroc)

Tableau 2 : Demande excédentaire agricole et agroalimentaire américaine en 2003

Processus AgroAlimentaires (B.E.C.) (SH6)	Importations américaines 2003								
	Toutes Origines			Origine France			Origine Maroc		
	1000\$	%	Nombre Produits	1000\$	%	Nombre Produits	1000\$	%	Nombre Produits
Biens intermed. Primaires	7644518	12,8	137	120700	4,6	57	1008	1,4	7
Biens intermed. Transformés	4226235	7,1	123	82442	3,1	53	5380	7,5	6
Biens Finaux Transformés	32910186	55,0	270	2393501	91,2	140	50444	70,6	35
Biens Finaux Primaires	15024398	25,1	184	27781	1,1	66	14589	20,4	14
Total	59805337	100	714	2624424	100	316	71421	100	62

Sources : BEC (Nations Unis), USITC (US Commerce)

⁶ L'identification des produits est ici assimilée à la définition de la nomenclature du système harmonisé à 6 chiffres.

3. Les facteurs attractifs pour les IDE agroalimentaires français au Maroc

Le cadre des facteurs incitatifs à un IDE français vise à explorer l'avantage apporté aux industriels de l'agroalimentaire par l'accord de libre-échange Maroc-US. Pour définir plus précisément les secteurs productifs qui pourraient faire l'objet d'un investissement, la méthodologie retenue est, volontairement simplifiée, compte tenu des délais impartis à cette étude⁷. L'ensemble des facteurs et contraintes liées aux IDE dépasse en effet largement le cadre de cette étude préliminaire (structure de production, emploi et qualification, fiscalité, crédit, foncier, etc.). Les facteurs retenus ici visent à apporter une argumentation relative aux activités et aux produits potentiellement concernés par un IDE français. Les paramètres de la sélection mis en avant pour identifier les activités concernées sont les suivants :

- Les produits transformés français exportés doivent être soumis à des droits de douanes conséquents à l'entrée du marché américain et il doit de ce fait exister une marge préférentielle marocaine incitative (compte tenu des termes de l'accord Maroc-US et des conditions de démantèlement tarifaire).
- Il doit exister pour ces produits une demande américaine significative pour assurer un débouché porteur.
- Le Maroc doit disposer des biens agricoles et intermédiaires (compétitifs) pour permettre de satisfaire la réalisation des produits transformés sélectionnés.
- La présence d'un savoir-faire français pour ces produits est par ailleurs une condition favorable.

Encadré Sources statistiques mobilisées

. L'identification des processus productifs est réalisée à partir de la Broad Economic Categories (Nations Unies). Cette nomenclature permet d'identifier les processus au niveau détaillé du Système Harmonisé de la nomenclature des produits (SH). Le SH est, pour les 6 premiers chiffres de cette nomenclature, commun à l'ensemble des pays membre de l'OMD (Organisation mondiale des douanes). Les processus productifs permettent de distinguer les biens intermédiaires primaires (BIP), les biens finaux primaires (BFP), les biens intermédiaires transformés (BIT), les biens finaux transformés (BFT).

. Les sources mobilisées pour les statistiques d'exportations françaises en 2003 proviennent de la base européenne COMEXT (Eurostat). Elles sont exploitées au niveau 8 chiffres de la nomenclature combinée européenne.

. Les données américaines d'importations proviennent pour l'année 2003 de l'USITC (Commerce US). Elles sont exploitées au niveau 8 chiffres de la nomenclature US.

. Les informations sur les droits de douane MFN américain en 2003 proviennent des taux de base du Tarif Harmonisé des Etats-Unis (colonne 1 du HTSUS). La transformation des droits spécifiques en équivalent ad-valorem est réalisée en utilisant la base de l'OMC (integrated data base, IDB) relative aux engagements US et les valeurs unitaires à l'importation (nomenclature à 8 positions) provenant du département commerce des US (USITC). Les préférences accordées au Maroc par les Etats-Unis proviennent de l'accord de libre-échange sur le volet agricole (listes de démantèlement tarifaire et annexe IV).

. Les données relatives aux exportations marocaines (à 8 et 10 positions) proviennent du Ministère de l'agriculture (DPAE) et de l'Office des changes (Maroc).

⁷ Cette mission, sur l'initiative du Conseil Général du Développement Agricole avec l'appui de la Coopération française (Rabat), se déroulant sur seulement deux semaines.

4. Les potentialités d'investissement français au Maroc : définition du périmètre des activités agroalimentaires concernées

La méthode adoptée pour identifier les potentialités d'IDE français au Maroc bénéficiant d'un avantage à exporter vers le marché américain, repose sur une sélection préliminaire des produits répondant aux contraintes avancées précédemment : Existence d'une demande excédentaire conséquente, un savoir-faire français, une marge préférentielle attractive. L'objectif de cette section est, d'une part, de préciser les conditions de mise en œuvre des critères de sélection adoptés et, d'autre part, de définir un périmètre des produits concernés.

4.1. Mise en œuvre des critères de sélection

L'exercice de ces contraintes va permettre d'avancer empiriquement un premier scénario conduisant à la définition du périmètre des produits potentiellement concernés. Rappelons-le, Le parti pris de ce scénario est de privilégier l'investissement sur des activités agroalimentaires en produits élaborés. L'objectif poursuivi par ce choix, comme nous l'avons vu précédemment, est d'entraîner un développement de l'ensemble des productions de produits de bases nécessaires à l'élaboration des produits transformés retenus. Ce mécanisme d'entraînement qui bénéficiera au développement de l'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire découle des contraintes américaines imposées aux exportations marocaines à respecter les règles d'origine. Pour déterminer les biens primaires, intermédiaires et finaux transformés⁸ on s'appuie sur le découpage des activités productive des Nations Unies (Broad Economic Catégories) et sur les diagrammes technologiques en usage (Cf. Annexe).

Le premier critère à prendre en compte, pour identifier les biens transformés bénéficiant d'un avantage à être exporté par des entreprises françaises au Maroc, est le niveau de protection du marché américain. Dans l'hypothèse extrême où le coût des facteurs (ou de la disponibilité des matières premières) serait comparable à celui de la France, le seuil de protection incitatif à un investissement doit être conséquent. Pour autant cette proposition est assez vague et la définition du niveau de seuil de protection incitatif dépend de nombreux facteurs. Ainsi, la définition du niveau de protection incitatif à retenir n'est pas indépendante du coût des facteurs de production marocains et des facteurs de compétitivité variables selon les produits. Par ailleurs si certains éléments plaident pour retenir un seuil plutôt modéré compte tenu des contraintes de réductions des aides européennes (directs ou bien de restitutions à l'exportation), d'autres en revanche suggèrent le contraire. En effet, le bénéfice de la marge préférentielle accordée au Maroc pour accéder au marché américain risque d'être érodé par le prochain cycle des négociations de l'OMC (Hong-Kong, 2005). On ne connaît pas encore les formules de réduction de droits MFN qui seront avancées à cette occasion ("formule suisse", réductions linéaires du type Uruguay Round, proposition "Harbinson"⁹, etc..). Mais celles-ci affecteraient nécessairement l'avantage préférentiel¹⁰.

⁸ Les processus productifs sont également mobilisés dans l'étude de la "protection effective" et de "l'escalade tarifaire" : J.Gallezot, (2003) "La progressivité tarifaire de l'UE vis-à-vis des produits agricoles et agroalimentaires: Analyse d'ensemble et cas des produits d'intérêt pour les pays en développement", *European Consortium for Trade Policy Analysis (ECTA)*, DG-Trade (UE), Janvier, 71p.

⁹ La proposition "Harbinson" avance des réductions multilatérales des droits de douanes plus importantes pour les produits transformés. Voir à ce propos : J.Gallezot, E.Chevassus-Lozza, (2003) « What are the consequences of the multilateral negotiations for the access of developing countries to the European market? » Preferential agreements – Tariff Escalation, *International Conference « Agricultural policy reform and the WTO : where are we heading ? » Capri(Italy), June 23-26, 16p.*

¹⁰ OECD (2005), "Agricultural non reciprocal tariff preferences by the quad countries", EU analysis part by J.Gallezot, Com/Agr/TD/WP(2005)15, 71p

De manière pragmatique nous proposons sur ce critère de retenir tous les produits soumis à un droit de douane américain supérieur à 8%¹¹. Cependant, l'accès des produits marocain au marché US doit également tenir compte des contraintes de démantèlement tarifaire de l'accord de libre échange.

L'annexe IV de l'accord relative aux dispositions tarifaires réservées au Maroc précise, selon les produits, 12 catégories de démantèlement tarifaire (lettres de A à L). Ces catégories permettent de connaître les produits bénéficiant d'une réduction totale du droit de base (catégorie A) dès la première année ou sur les deux ou cinq premières années (catégories B, C). Les autres catégories introduisent un calendrier beaucoup plus étalé dans le temps distinguant entre 8 à 25 tranches annuelles. Nous proposons de ne retenir que les produits soumis à un démantèlement inférieur ou égal à 5 ans (catégories A à C). Au-delà d'un démantèlement sur cinq ans, l'incitation pour un IDE devient plus problématique.

En outre, malgré la faiblesse des contingents ouverts aux exportations marocaines dans l'accord de libre-échange américain, certains quotas représentent pour des activités spécifiques un volume important (légumes en poudre) et ont été introduits dans la sélection. Enfin, les importations US bénéficiant de l'accord avec le Maroc doivent satisfaire les exigences des règles d'origine (produits de base originaire et degré d'ouvrison suffisant -35%- pour les produits transformés) mais également répondre à certaines dispositions particulières. Ainsi les conditions d'exportateur net imposées au sucre et aux produits contenant du sucre ne permettent pas de retenir ces activités dans le champ des potentialités d'IDE.

En définitive, le traitement détaillé de la réglementation permet de définir l'ensemble des activités bénéficiant d'un avantage préférentiel supérieur à 8% par rapport au taux de base NPF réservé aux exportations françaises. Sur cette base, la sélection est approfondie en ne considérant que les produits représentant un volume conséquent de la demande excédentaire américaine. Pour ce faire, le critère de restriction introduit élimine les importations américaines de produits (nomenclature US à 8 chiffres) en provenance de l'ensemble des pays tiers qui sont inférieures à 1000 000 de Dollars. Enfin, on ne conserve que les produits pour lesquels il existe une exportation française supérieure à 150 000 Euros afin de capter une expérience et un savoir-faire français dans ces activités.

La difficulté étant à ce niveau d'identifier la disponibilité locale (marocaine) et le coût des produits primaires et intermédiaires nécessaires à la production des produits transformés. L'absence de données disponibles sur le coût des facteurs à ce niveau de détail impliquera nécessairement un processus de concertation itératif avec les responsables marocains dans ces domaines¹².

¹¹ Les droits préférentiels réservés aux produits marocains dans le cadre de l'accord de libre échange américain sont exprimés selon le Tarif Harmonisé des États-Unis (HTSUS). Ces droits s'appliquent à partir d'un taux de base (colonne 1 du HTSUS) en vigueur depuis le 10 janvier 2003. Le taux de base qui sert ici à définir le niveau de droit incitatif résulte d'une transformation en équivalent ad-valorem (Cf. Méthodologie) lorsque le droit s'exprime en montant spécifique.

¹² Ce processus de concertation a été mis en avant dans cette phase du travail en réalisant une série d'entretiens auprès de la Direction du Commerce et de l'Industrie (Mr EL JAMALI, Mr CHAOUKI), , l'Etablissement Autonome et de Coordination des Exportations (Mr MIKOU, Mr TARAF), la Mission économique de l'Ambassade de France (Mr LORNE), la coopération française (Mr TORRE) et, bien entendu le Conseil Général du Développement Agricole (Mr AIT KADI).

4.2. Définition du périmètre des activités et les produits agroalimentaires d'intérêt pour un IDE français

Au total 134 produits sont identifiés comme potentiellement favorables au développement d'un IDE français destiné à accroître les débouchés agroalimentaire marocains à destination du marché américain. Les arguments de cette sélection reposent à la fois sur un accès plus favorable au marché américain pour des IDE français (gains de marge >8%), des produits pour lesquels il existe une expérience française et une demande conséquente américaine. L'importance de ces différents arguments est reprise dans les tableaux suivants (table 3 à 6) présentant le potentiel d'IDE français selon l'appartenance des produits aux processus productifs agroalimentaires¹³.

- **Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Finaux Transformés.**

Ce sont 55 produits élaborés (Tableau 2), destinés au consommateur final, qui offrent un potentiel d'investissement français. Ces produits appartiennent principalement à la filière des fruits et légumes (préparation de piments, tomates ou oignon en poudre, etc..) celle des condiments (conserves d'artichaut ou de légumes en vinaigre, etc..) et celle des produits de la mer (conserves de sardines à l'huile, préparation de poulpes, etc..). Mais on trouve également des activités se rapportant aux boissons (mélange de jus de fruits, jus d'ananas, etc..) et aux céréales transformées (mélanges pour la boulangerie, etc..). Ces produits nécessitent la transformation à la fois des produits de base et des biens intermédiaires et à ce titre sont porteurs d'un développement local. Cependant, comme cela a été avancé dans les précédentes sections, il conviendra de s'assurer de la disponibilité des biens primaires et intermédiaires nécessaires à l'élaboration de ces produits transformés. C'est pour cette raison qu'une fraction importante des Biens Finaux Transformés (27 produits) relatifs à la filière des produits laitiers a été distinguée séparément. Ces produits transformés (fromages, beurre, préparations alimentaires) nécessitent une ressource en matière première devant faire l'objet d'une expertise spécifique.

- **Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Intermédiaires Transformés et Primaires.**

On distingue 11 Biens Intermédiaires Transformés qui apparaissent attractifs pour un IDE français (Tableau 3). Ces produits ne sont pas destinés à la consommation finale, mais ils entrent dans la composition de préparations alimentaires ou l'élaboration d'autres produits transformés. Ce sont des produits céréaliers (farines, extraits de malt,..) ou des corps gras (huile de lin ou de coton, des graisses animales). A nouveau, il conviendra de s'assurer des conditions de disponibilité des produits de base nécessaires à la production de ces biens transformés. Par ailleurs 6 Biens Intermédiaires Primaires complètent les activités attractives pour un IDE destiné à la production de produits intermédiaires dans le domaine du Tabac, d'extraits de Houblon ou du riz

¹³ La colonne "hts8" reprend le code Tarif Harmonisé des Etats-Unis à 8 chiffres, la colonne "libell" fournit l'intitulé du code de la nomenclature américain, la colonne "Taux de base US" donne la valeur du droit de douane NPF des Etats-Unis, la colonne "Catégorie" précise la catégorie de démantèlement réservée au Maroc (A, C ou Quota), la colonne ad-valorem fournit l'équivalent ad-valorem du taux de base, la colonne "Export France total" donne le montant total des exportations toutes destinations de la France en 1000 Euros selon le code HS de la nomenclature des produits à 6 chiffres, la colonne "Import US total" indique la valeur en 1000 \$ des importations totale (toutes origines) des USA par produits (HTS8), enfin la colonne "part export FR/US" précise la part des exportations de la France pour le produit concerné destiné au marché US.

- **Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Finaux Primaires.**

Le bénéfice de l'accord de libre-échange US-Maroc concerne 35 produits agricoles directement destinés au consommateur final (Tableau 4). Ces produits de base ne correspondent pas à priori à des activités ayant une capacité d'entraînement du développement en amont. Ce sont principalement des produits appartenant essentiellement à la filière des fruits et légumes. Plusieurs produits offrent des opportunités immédiates avec un démantèlement total (Catégorie A) alors que d'autres, comme les champignons (HS 7095900), sont soumis à un étalement sur cinq années de réduction de droit.

5. Conclusion

L'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis qui est entré en vigueur en 2004, offre des opportunités favorables aux investissements directs français dans le domaine de l'agroalimentaire. Cette étude révèle en effet, que pour plus d'une centaine de produits, pour lesquels existent une forte demande excédentaire américaine, le savoir-faire français à l'exportation pourrait bénéficier d'un accès préférentiel incitatif au marché américain. Les produits concernés par ce potentiel d'investissement direct sont pour beaucoup des biens transformés. Ils représentent de ce fait un vecteur du développement local des activités productives marocaines. Le périmètre de cette sélection d'activités favorable aux IDE françaises mérite cependant une expertise des professionnels et décideurs marocains afin de s'assurer de la disponibilité et de la compétitivité des ressources nécessaire à la réalisation de ces productions. Cette réflexion permettrait d'armer encore mieux l'argumentation ici avancée et donnerait prise à un débat franco-marocain constructif

Tableau 2 :Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Finaux Transformés

hts8	libell	Taux de base	Catgories Annexe IV	advalorem	Export	Import	part export Fr/US
		US		US %	France total 1000E	US total 1000\$	
20094920	Pineapple juice, of a Brix value exceeding 20, not concentrated, or not having a degree of concentration of > 3.5, un	4.2 cents/liter	C	8,8	843	24699	0,0
20099040	Mixtures of fruit juices, or mixtures of vegetable and fruit juices, concentrated or not concentrated	7.4 cents/liter	C	8,9	9960	22235	0,2
22029037	Mixed fruit or vegetable juice (other than orange), fortified with vitamins or minerals, not concentrated	applicable to the natural juice i	A	12,8	70345	1836	6,3
19012065	Mixes for bakers wares, n/o 25% bf, not retail, descr in add US note 1 to Ch. 19: subj. to add. US nte 3 to Ch.19, not	GN15 10	A	10,0	216372	9530	8,1
19012080	Mixes for bakers wares, n/o 25% bf, not retail, nesoi	8.5	A	8,5	216372	136188	8,1
19049001	Cereals,other than corn,in grain form or form flakes or other worked grain (not flour,groat & meal), pre-cooked or oth	14	A	14,0	11471	58459	35,0
15171000	Margarine, excluding liquid margarine	12.3 cents/kg	C	17,4	21758	9487	0,0
15179090	Edible mixt. & preps (ex. dairy products descr. in add. US note 1 to Ch. 4), nesoi	8.8 cents/kg	C	15,8	11792	2255	13,7
20081990	Other nuts and seeds nesi, excluding mixtures, otherwise prepared or preserved, nesi	17.9	A	17,9	11329	10771	5,4
7122020	Dried onion powder or flour	29.8	Annex 1, no	29,8	21037	954	0,0
7122040	Dried onions whole, cut, sliced or broken, but not further prepared	21.3	Annex 1, no	21,3	21037	2247	0,0
7129040	Dried garlic, whole, cut, sliced, broken or in powder, but not further prepared	29.8	Annex 1, no	29,8	24422	15589	11,9
7129074	Tomatoes, dried in powder	8.7	A	8,7	24422	24192	11,9
7129078	Tomatoes, dried, whole, other	8.7	A	8,7	24422	9353	11,9
7129085	Dried vegetables nesoi, and mixtures of dried vegetables, whole, cut, sliced, broken or in powder, but not further prepared	8.3	A	8,3	24422	25640	11,9
20019035	Pimientos, prepared or preserved by vinegar or acetic acid	8.1	A	8,1	17801	6491	10,4
20031001	Mushrooms of the genus Agaricus, prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid	cents/kg on drained weight	C	12,1	40790	106936	58,5
20039000	Mushrooms other than of the genus Agaricus, prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid	cents/kg on drained weight	C	12,8	2069	7660	8,6
20049085	Vegetables and mixtures of vegetables, nesoi, prepared or preserved other than by vinegar or acetic acid, frozen, no	11.2	A	11,2	21312	20007	14,1
20059050	Pimientos, prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, not frozen	8.1	A	8,1	146953	17602	4,7
20059055	Fruits of the genus Capsicum or Pimenta, not pimientos, prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic a	14.9	A	14,9	146953	17207	4,7
20059097	Vegetables nesoi,& mixtures of vegetables,prepared or preserved otherwise than by vinegar or acetic acid, not froze	11.2	A	11,2	146953	60865	4,7
20060050	Mixtures of vegetables, fruit, nuts, fruit-peel or other parts of plants, preserved by sugar (drained, glace or crystallized)	16	C	16,0	33285	1175	14,0
20079960	Strawberry pastes and purees, being cooked preparations	12	C	12,0	130007	1913	18,3
20079965	Fruit pastes and purees, nesi, and nut pastes and purees, being cooked preparations	10	A	10,0	130007	8647	18,3
20086000	Cherries, otherwise prepared or preserved, nesi	6.9 cents/kg + 4.5	C	10,3	8335	3687	10,4
20088000	Strawberries, otherwise prepared or preserved, nesi	11.9	C	11,9	13255	8945	1,3
20089928	Figs, otherwise prepared or preserved, nesi	9.6	A	9,6	36648	911	21,6
20089980	Pulp of fruit nesi, and other edible parts of plants nesi, excluding mixtures, otherwise prepared or preserved, nesi	9.6	A	9,6	36648	9856	21,6
16041330	Sardines, sardinella, brisling or sprats, skinned or boned, in oil, in airtight containers	20	A	20,0	2719	3310	0,5

Tableau 2 : Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Finaux Transformés (suite)

hts8	libell	Taux de base	Catgories Annexe IV	advalorem US %	Export France total 1000E	Import	part export Fr/US
		US				US total 1000\$	
16041410	Tunas and skipjack, whole or in pieces, but not minced, in oil, in airtight containers	35	A	35,0	58629	8545	11,5
16041430	Tunas and skipjack, not in oil, in airtight containers, n/o 7 kg, not of U.S. possessions, over quota	12.5	A	12,5	58629	441615	11,5
16041940	Fish sticks and like products of any size or shape, fillets or other portions of fish, breaded, coated with batter, not cooked	10	A	10,0	17241	2695	1,7
16042005	Products containing meat of crustaceans, molluscs or other aquatic invertebrates, prepared meals	10	A	10,0	54005	8027	1,4
16042040	Fish sticks and similar products of any size or shape, if breaded, coated with batter or similarly prepared, not cooked	10	A	10,0	54005	1183	1,4
16043020	Caviar	15	A	15,0	6119	11426	19,4
16051005	Crab products containing fish meat; prepared meals of crab	10	A	10,0	2705	1713	0,0
16059010	Boiled clams in immediate airtight containers, the contents of which do not exceed 680 g gross weight	10	A	10,0	22993	7648	25,1
20011000	Cucumbers including gherkins, prepared or preserved by vinegar or acetic acid	9.6	A	9,6	3251	33737	48,2
20019025	Artichokes, prepared or preserved by vinegar or acetic acid	10.2	A	10,2	17801	33137	10,4
20019038	Vegetables (including olives) nesoi, prepared or preserved by vinegar or acetic acid	9.6	A	9,6	17801	122051	10,4
20019060	Fruits, nuts, and other edible parts of plants, nesi, prepared or preserved by vinegar or acetic acid	14	A	14,0	17801	4430	10,4
21011254	Preparation ov 10% sugar (Ch17 add US nte 3) w/basis of extract,essence or concentrate or w/basis of coffee,subj.	10	A	10,0	16483	976	1,2
21011290	Preparations nesoi, with a basis of extracts, essences or concentrates or with a basis of coffee	8.5	A	8,5	16483	4049	1,2
21012054	Preparation ov 10% sugar (Ch17 add US nte 3) w/basis extract/essence/concentrate or w/basis of tea or mate,subj.	10	A	10,0	3165	40341	43,1
21012090	Preparations nesoi, with a basis of extracts, essences or concentrates or with a basis of tea or mate	8.5	A	8,5	3165	10997	43,1
24021030	Cigars, cheroots and cigarillos containing tobacco, each valued less than 15 cents	\$1.89/kg + 4.7	C	8,6	12750	18322	0,0
24039145	tobacco, not suitable for use as wrapper tobacco, to be used in cigarettes, des. in addl US note 5 to chap	19.9 cents/kg	A	8,3	49318	3204	0,0
2013030	Bovine meat cuts (except high-qual. beef cuts), boneless, processed, fresh or chld., descr in add. US note 3 to Ch. 2	10	A	10,0	168810	44819	0,0
2023030	Bovine meat cuts (except high-qual. beef cuts), boneless, processed, frozen, descr in add. US note 3 to Ch. 2	10	A	10,0	113697	6347	0,0
2071100	Chickens, not cut in pieces, fresh or chilled	8.8 cents/kg	A	8,8	85990	7675	0,0
2071200	Chickens, not cut in pieces, frozen	8.8 cents/kg	C	8,5	197152	2915	0,0
2071300	Cuts and offal of chickens, fresh or chilled	17.6 cents/kg	C	14,6	90446	13395	0,0
2072700	Cuts and offal of turkeys, frozen	17.6 cents/kg	C	22,5	120994	1801	0,0
15179010	Edible artificial mixtures of products provided for in headings 1501 to 1515, cont. 5% or more by weight of soybean oil	18	A	18,0	11792	2583	13,7

Tableau 3 : Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Finaux Transformés (suite, produits laitiers)

hts8	libell	rate	cat	adva US %	Export France total 1000E	Import US total 1000\$	part export Fr/US
4052040	Butter substitute dairy spreads, containing 45% or less butterfat by weight	13.1 cents/kg	C	8,4	2077	17723	0,0
4059010	Fats and oils derived from milk, other than butter or dairy spreads, subject to quota pursuant to chapter 4 additional	10	A	10,0	73159	8957	0,2
4061084	Fresh cheese, and substitutes for cheese, cont. cows milk, neosi, o/0.5% by wt. of butterfat, descr in add US note 16	10	A	10,0	298678	1135	7,4
4061095	Fresh cheese, and substitutes for cheese, not cont. cows milk, neosi, o/0.5% by wt. of butterfat	8.5	C	8,5	298678	5751	7,4
4062069	Cheese containing or processed from american-type cheese (except cheddar), grated or powdered, subject to add U	10	A	10,0	104453	1120	0,1
4062085	Cheese (including mixtures), nesoi, n/o 0.5% by wt. of butterfat, grated or powdered, subject to add US note 23 to Ch. 4	10	A	10,0	104453	1676	0,1
4062089	Cheese (including mixtures), nesoi, o/0.5% by wt of butterfat, w/cow's milk, grated or powdered, subject to add US n	10	A	10,0	104453	7686	0,1
4063065	Processed cheese cont/procd fr cheddar cheese, not grated/powdered, subject to add US note 18, not GN15	10	A	10,0	250367	1008	1,6
4063081	Processed cheese cont/procd from swiss, emmentaler or gruyere-process, n/grated/powdered, subject to add US no	10	A	10,0	250367	2712	1,6
4063089	Processed cheese (incl. mixtures), nesoi, w/cow's milk, not grated or powdered, subject to add US note 16 to Ch. 4,	10	A	10,0	250367	8311	1,6
4063095	Processed cheese (incl. mixtures), nesoi, w/o cows milk, not grated or powdered, not GN15	8.5	A	8,5	250367	1837	1,6
4064044	Stilton cheese, nesoi, in original loaves, subject to add. US note 24 to Ch. 4	12.8	A	12,8	82293	5353	20,1
4064054	Blue-veined cheese, nesoi, in original loaves, subject to add. US note 17 to Ch. 4	15	A	15,0	82293	15457	20,1
4069008	Cheddar cheese, nesoi, subject to add. US note 18 to Ch. 4	12	A	12,0	1538452	38397	37,0
4069016	Edam and gouda cheese, nesoi, subject to add. US note 20 to Ch. 4	15	A	15,0	1538452	28237	37,0
4069025	Gjetost cheese, made from goats' milk, whey or whey obtained from a mixture of goats' & n/o 20% cows milk, not gr	8.5	A	8,5	1538452	1889	37,0
4069041	Romano, Reggiano, Parmeson, Provolne, and Provoletti cheese, nesoi, from cow's milk, subject to add. US note 21	15	A	15,0	1538452	64371	37,0
4069082	Cheeses & subst. for cheese (incl. mixt.), nesoi, w/ or from Am. cheese except cheddar, subj. to add. US note 19 to	10	A	10,0	1538452	5582	37,0
4069090	Cheeses & subst. for cheese (incl. mixt.), nesoi, w/ or from swiss, emmentaler or gruyere, subj. to add. US note 22 t	10	A	10,0	1538452	3107	37,0
4069093	Cheeses & subst. for cheese (incl. mixt.), nesoi, w/butterfat n/o 0.5% by wt, subject to add. US note 23 to Ch. 4, not GN15	10	A	10,0	1538452	7476	37,0
4069095	Cheeses & subst. for cheese (incl. mixt.), nesoi, containing cow's milk (not soft-ripened), subject to add. US note 16	10	A	10,0	1538452	152951	37,0
4069099	Cheeses & subst. for cheese (incl. mixt.), nesoi, w/o cows milk, w/butterfat o/0.5% by wt, not GN15	8.5	C	8,5	1538452	80811	37,0
21050010	Ice cream, whether or not w/cocoa, subject to add. US note 5 to Ch. 21, not GN15	20	A	20,0	331250	6772	1,9
21069064	Food preps, nesoi, o/10% by wt of milk solids, dairy prods, descr. in add US note 1 to Ch.4: subject to add US note 1	10	A	10,0	673574	11149	12,3
21069083	Food preps, nesoi, n/o 10% by wt of milk solids, subject to gen. note 15 of the HTS	10	A	10,0	673574	1261	12,3
21069095	Food preps, nesoi, n/o 10% milk solids, o/10% sugar, descr. in add US note 3 to Ch.17, subject to add US note 8 to	10	A	10,0	673574	1556	12,3
4041005	Whey protein concentrates	8.5	A	8,5	196992	6823	0,0
4049070	Products consisting of natural milk constituents (except protein conc.), whether or not sweetened, not descr. in add U	8.5	C	8,5	40714	4468	0,0

Tableau 4 :Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Intermédiaires Transformés et Primaires.

A : Biens Intermdiaires Transforms

hts8	libell	rate	cat	adva US %	Export France total 1000E	Import US total 1000\$	part export Fr/US
22071030	Undenatured ethyl alcohol of 80 percent vol. alcohol or higher, for beverage purposes	18.9 cents/pf. liter	A	35,5	136481	3799	0,6
11029060	Cereal flours, other than of wheat or meslin, rye, corn, rice or buckwheat	9	A	9,0	1438	4262	0,0
19019020	Malt extract, solid or condensed	9.6	C	9,6	253124	1624	2,2
19019032	Cajeta not made from cow's milk	11.2	A	11,2	253124	1331	2,2
19019056	Food preps of flour, etc., nesoi, o/10% by dry wt of sugar, described in add. US note 3 to chap. 17: subj. to add US no	10	A	10,0	253124	2256	2,2
15122900	Cottonseed oil, other than crude, and its fractions, whether or not refined, but not chemically modified	5.6 cents/kg	A	10,2	178	6643	41,9
15151900	Linseed oil, other than crude, and its fractions, whether or not refined, not chemically modified	6.3 cents/kg	A	10,6	848	7588	48,9
15162090	Vegetable fats and oils nesi, partly or wholly hydrogenated, interesterified, reesterified or elaidinized, not further prepared	8.8 cents/kg	C	22,7	16369	26117	7,0
11061000	Flour, meal and powder of the dried leguminous vegetables of heading 0713	8.3	A	8,3	1168	2105	37,5
11063040	Fruit and nut flour, meal and powder of the products of chapter 8, other than of banana and plantain	9.6	A	9,6	504	1224	9,1
15161000	Animal fats and oils, partly or wholly hydrogenated, interesterified, reesterified or elaidinized, not further prepared	7 cents/kg	A	16,6	251	2165	0,0

B : Biens Intermdiaires Primaire

hts8	libell	rate	cat	adva US %	Export France total 1000E	Import US total 1000\$	part export Fr/US
13021300	Saps and extracts of hops	89 cents/kg	A	8,2	383	2447	0,0
10062040	Husked (brown) rice, other than Basmati	2.1 cents/kg	A	8,3	4696	5002	3,3
12022040	Peanuts (ground-nuts), not roasted or cooked, shelled, subject to add. US note 2 to Ch.12	6.6 cents/kg	A	9,7	3370	2227	1,3
24011063	Tobacco, not stemmed or stripped, not or not over 35% wrapper tobacco, flue-cured burley, etc., described in addl US	23.9 cents/kg	A	8,0	14615	2400	3,9
24011095	Tobacco, not stemmed or stripped, not or not over 35% wrapper tobacco, not flue-cured burley, etc., other nesi	32.7 cents/kg	A	11,0	14615	6443	3,9
24012085	Tobacco, partly or wholly stemmed/stripped, threshed or similarly processed, not from cigar leaf , described in addl U	37.5 cents/kg	A	8,5	42968	290754	19,6

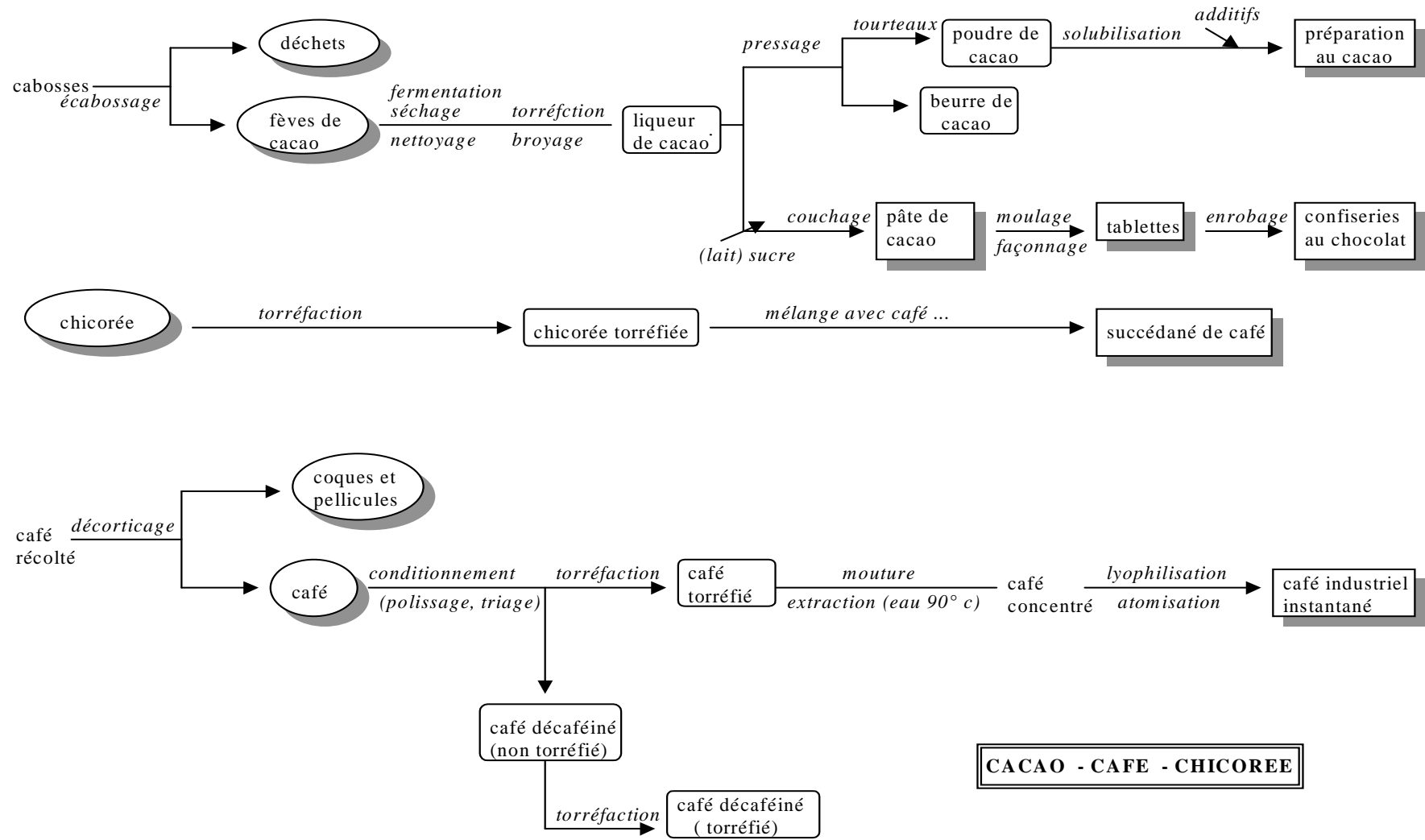
Le potentiel d'IDE français concernant les Biens Finaux Primaires.

hts8	libell	Taux de base US	CATEGORIES Annexe IV	advalorem US %	Export	Import	part export Fr/US
					France total 1000E	US total 1000\$	
8071920	Cantaloupes, fresh, if entered during the periods from January 1 through July 31 or September 16 to December 31, inclusive	29.8	A	29,8	60102	116033	0,0
8071980	Other melons nesoi, fresh, if entered during the period from June 1 through November 30, inclusive	28	C	28,0	60102	5570	0,0
7095101	Mushrooms of the genus Agaricus, fresh or chilled	8.8 cents/kg + 20	C	26,9	5345	61898	0,6
7095900	Mushrooms, other than of the genus Agaricus, fresh or chilled	8.8 cents/kg + 20	C	25,3	14764	6011	50,9
7099045	Sweet corn, fresh or chilled	21.3	C	21,3	154701	10256	0,8
7099091	Vegetables, not elsewhere specified or included, fresh or chilled	20	C	20,0	154701	33152	0,8
7099014	Okra, fresh or chilled	20	A	20,0	154701	11817	0,8
8071140	Watermelons, fresh, if entered during the period April 1 through November 30, inclusive	17	A	17,0	6139	45335	0,0
7108093	Okra, reduced in size, frozen	14.9	A	14,9	74497	4566	11,5
7061005	Carrots, fresh or chilled, reduced in size	14.9	A	14,9	35061	904	0,0
7108020	Mushrooms, uncooked or cooked by steaming or boiling in water, frozen	5.7 cents/kg + 8	C	14,8	74497	5410	11,5
8119080	Fruit, nesi, frozen, whether or not previously steamed or boiled	14.5	C	14,5	17634	25026	2,5
7099035	Olives, fresh or chilled	8.8 cents/kg	A	14,4	154701	1155	0,8
7109091	Mixtures of vegetables not elsewhere specified or included, uncooked or cooked by steaming or boiling in water, frozen	14	A	14,0	24047	42939	17,3
7104000	Sweet corn, uncooked or cooked by steaming or boiling in water, frozen	14	C	14,0	11168	16477	0,0
7101000	Potatoes, uncooked or cooked by steaming or boiling in water, frozen	14	A	14,0	1628	3613	4,8
7108065	Brussels sprouts, uncooked or cooked by steaming or boiling in water, frozen, not reduced in size	12.5	A	12,5	74497	5796	11,5
7042000	Brussels sprouts, fresh or chilled	12.5	A	12,5	258	7187	0,0
7031040	Onions, other than onion sets or pearl onions not over 16 mm in diameter, and shallots, fresh or chilled	3.1 cents/kg	A	11,7	38999	163450	9,1
7141020	Cassava (manioc), fresh, chilled or dried, whether or not sliced or in the form of pellets	11.3	A	11,3	507	12725	0,0
7108070	Vegetables nesi, uncooked or cooked by steaming or boiling in water, frozen, not reduced in size	11.3	A	11,3	74497	15910	11,5
7099005	Jicamas, pumpkins and breadfruit, fresh or chilled	11.3	A	11,3	154701	16493	0,8
7091000	Globe artichokes, fresh or chilled	11.3	A	11,3	7996	999	0,0
8119055	Melons, frozen, in water or containing added sweetening	11.2	A	11,2	17634	2928	2,5
8111000	Strawberries, frozen, in water or containing added sweetening	11.2	A	11,2	4516	59374	4,5
7102240	Beans nesi, uncooked or cooked by steaming or boiling in water, frozen, reduced in size	11.2	C	11,2	41539	6966	90,5
7070050	Cucumbers, including gherkins, fresh or chilled, if entered May 1 to June 30, inclusive, or Sept. 1 to Nov. 30, inclusive, in any year	5.6 cents/kg	A	10,7	13634	80990	0,0
7070040	Cucumbers, including gherkins, fresh or chilled, if entered March 1 to April 30, inclusive, in any year	5.6 cents/kg	A	10,7	13634	37517	0,0
7069040	Salsify, celeriac, radishes and similar edible roots nesi, fresh or chilled	10	C	10,0	3854	1577	5,0
7041040	Cauliflower and headed broccoli, fresh or chilled, not reduced in size, if entered Oct. 16 through June 4, inclusive	10	A	10,0	123910	1322	0,0
8112040	Blackberries, mulberries and white or red currants, frozen, in water or containing added sweetening	9	A	9,0	5614	3094	4,8
8071130	Watermelons, fresh, if entered during the period from December 1, in any year, to the following March 31, inclusive	9	A	9,0	6139	22491	0,0
8021200	Almonds, fresh or dried, shelled	24 cents/kg	A	8,1	22870	4499	1,0
7070020	Cucumbers, including gherkins, fresh or chilled, if entered December 1 in any year to the last day of the following February, inclusive	4.2 cents/kg	A	8,0	13634	120022	0,0

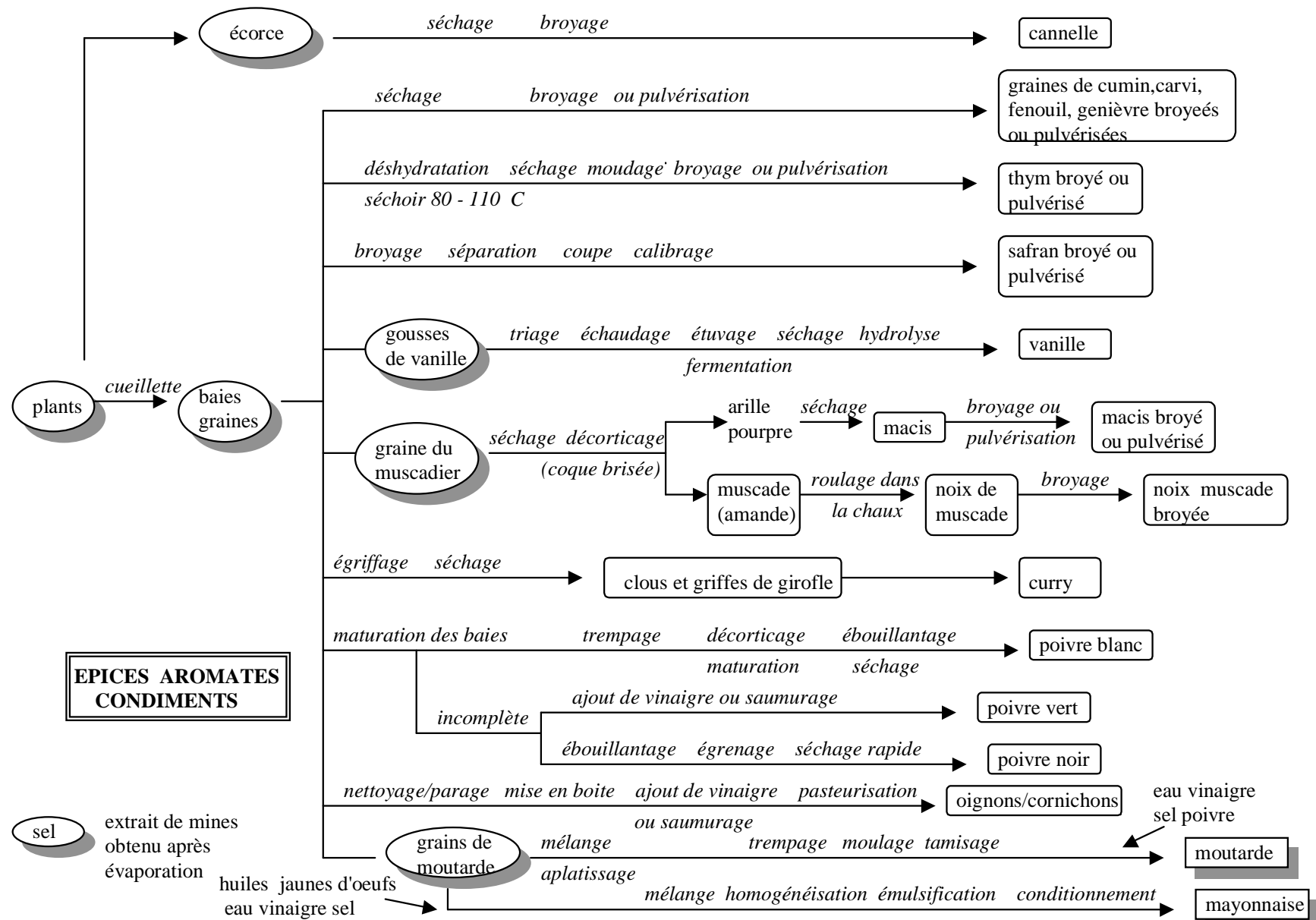
ANNEXE 1

LES FILIERES ET PROCESSUS PRODUCTIFS AGROALIMENTAIRES

Identification des biens primaires et intermédiaire nécessaire à l'élaboration des produits transformés

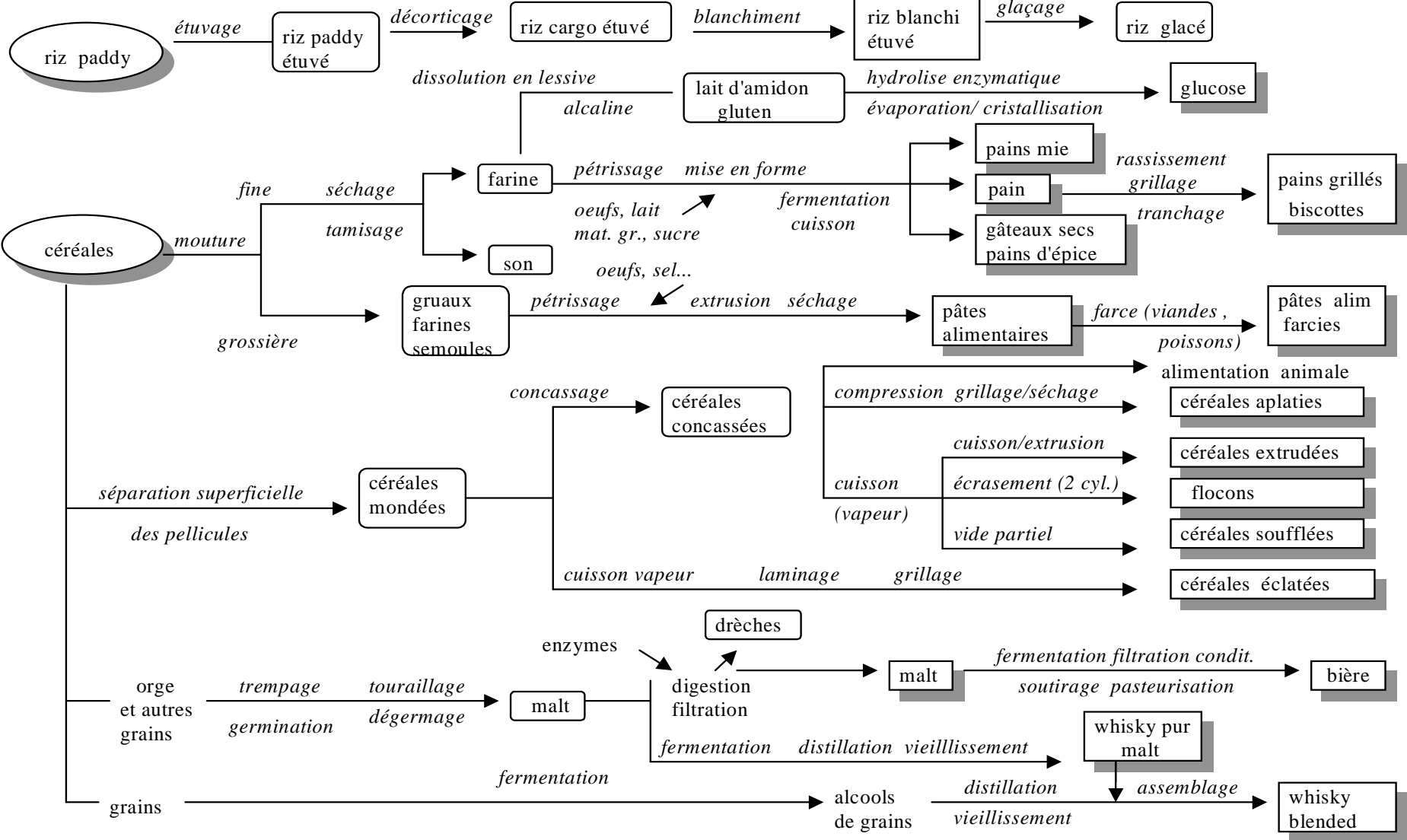


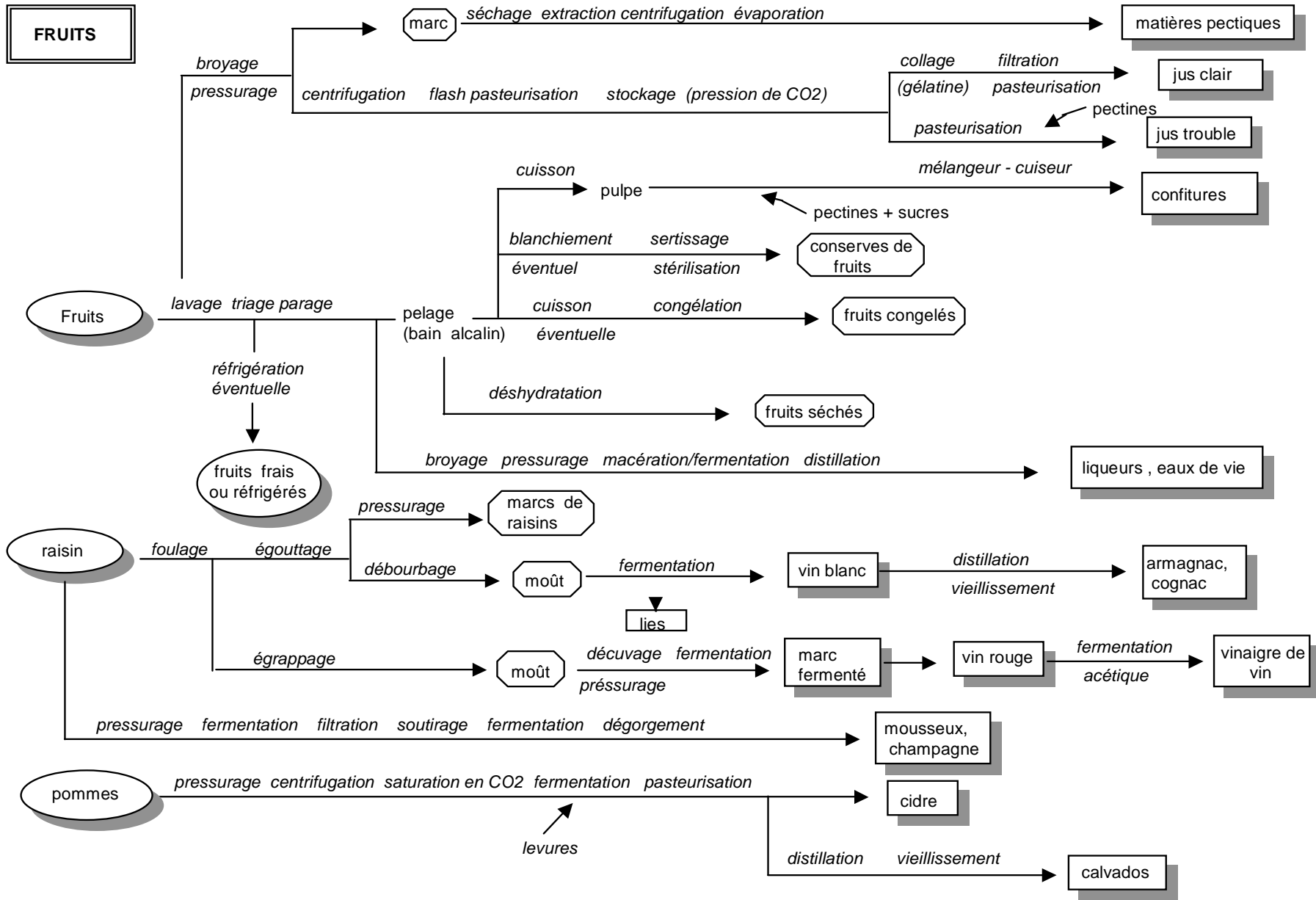
CACAO - CAFE - CHICOREE

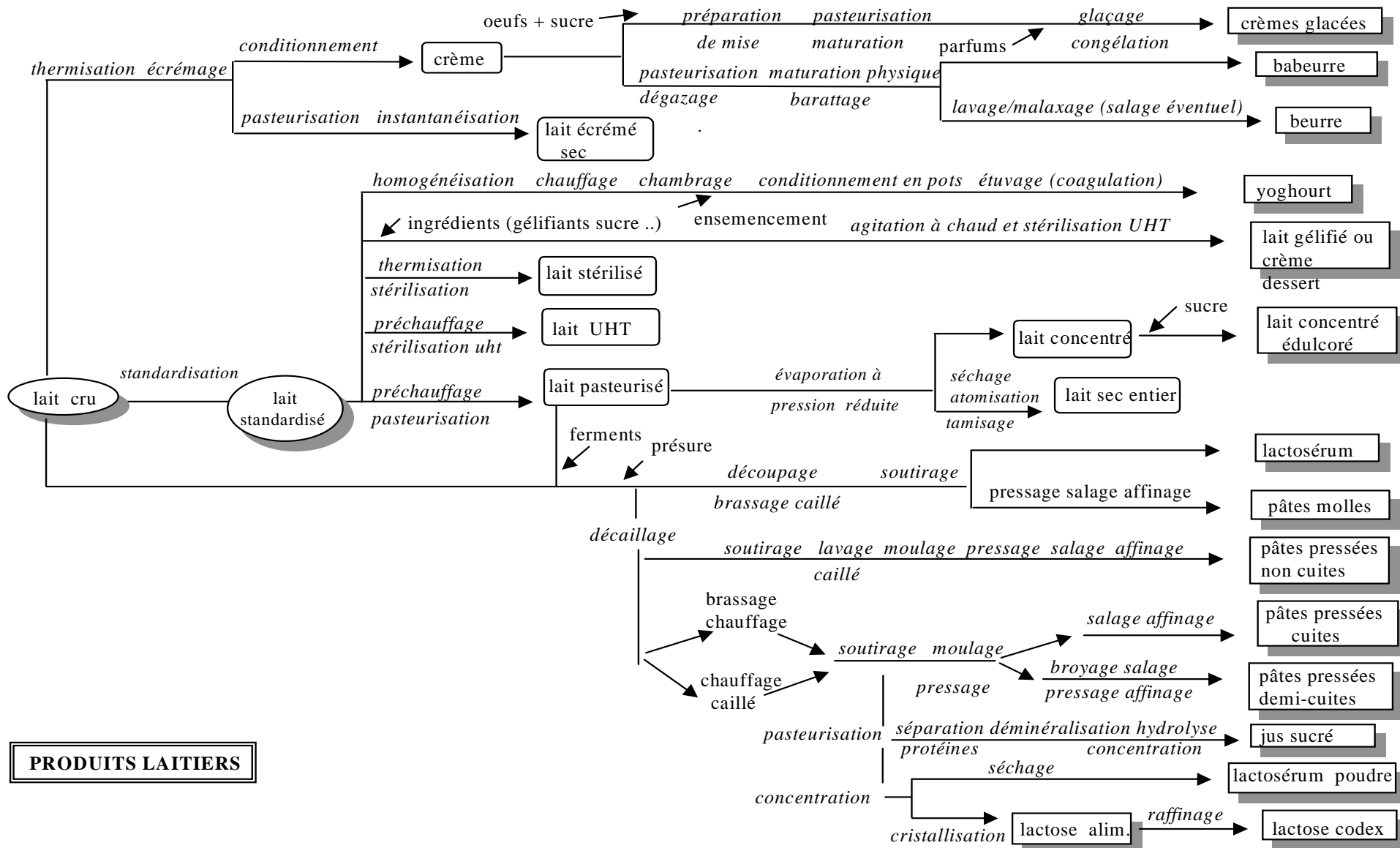


**EPICES AROMATES
CONDIMENTS**

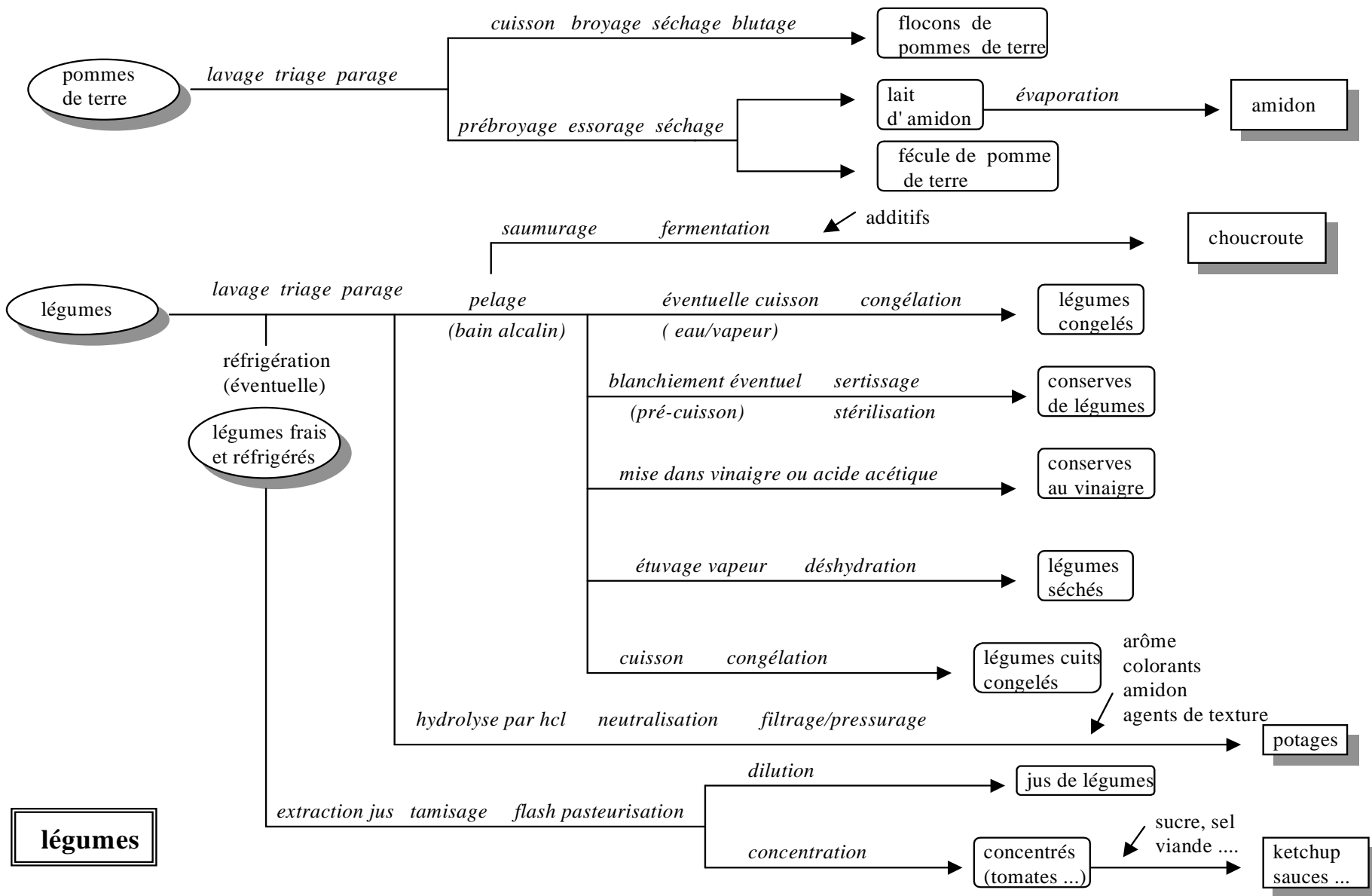
céréales

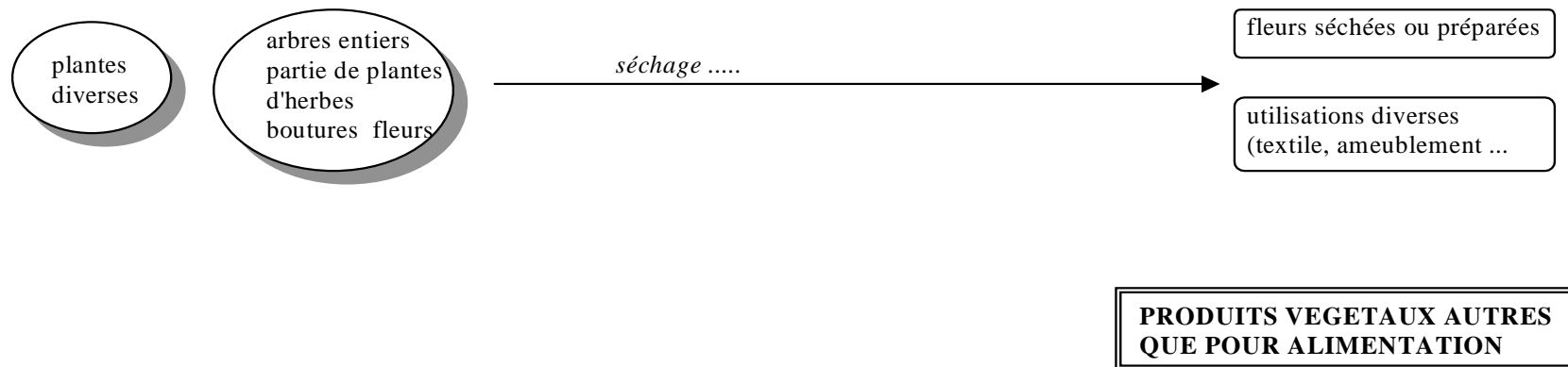
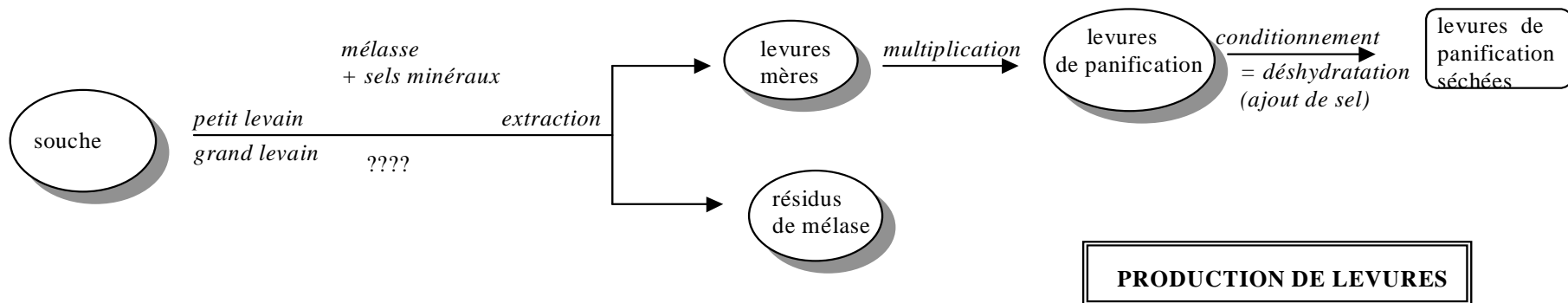


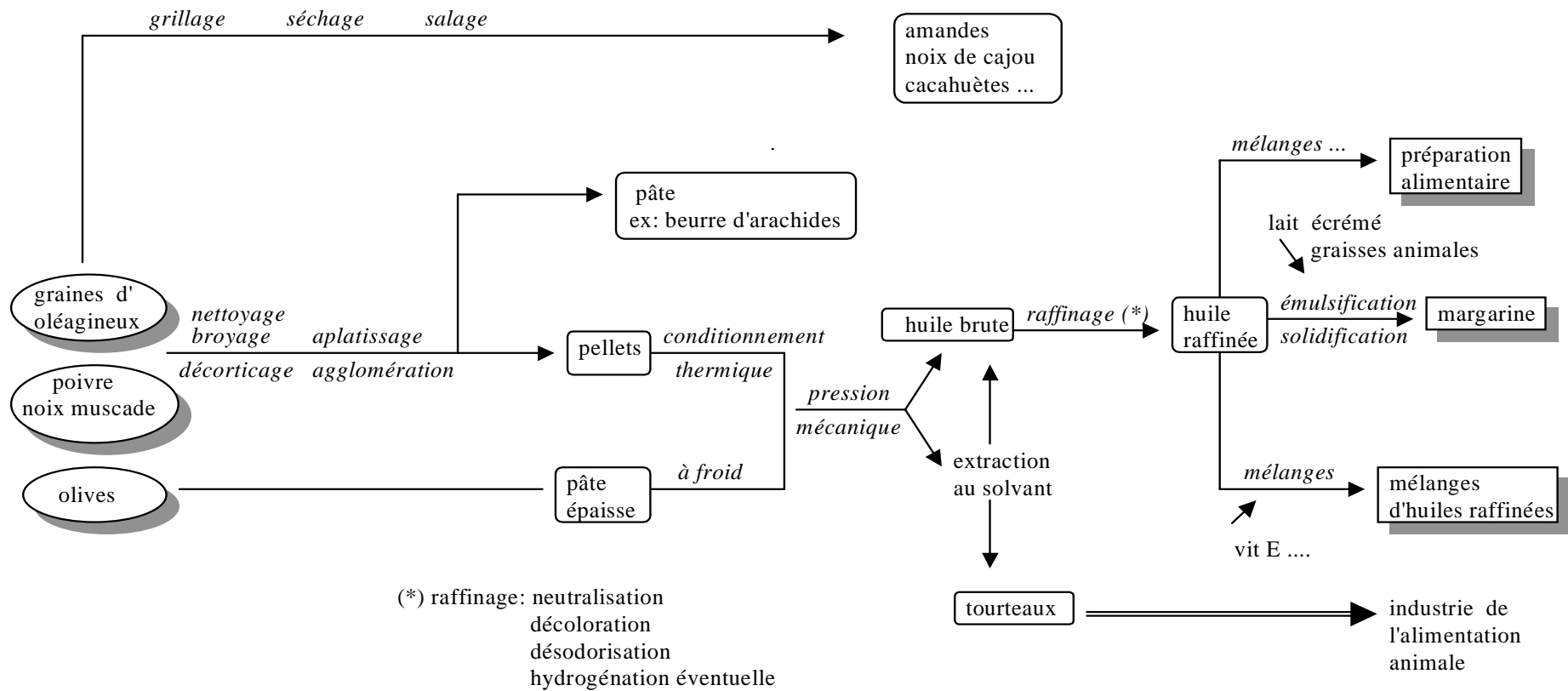




PRODUITS LAITIERS







(*) raffinage: neutralisation
 décoloration
 désodorisation
 hydrogénation éventuelle

OLEAGINEUX

